



CHARTRES

Fête de la Saint-André

Dimanche 24 novembre 2024 – Place des Epars – 9h à 18h

FICHE D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription : 31/10/2024

Nom ou Raison sociale :	
Nom du responsable :	
Thématique : Cocher la case correspondante	<input type="checkbox"/> Association <input type="checkbox"/> Commerce <input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Vente de produit alimentaire <input type="checkbox"/> Vente de produit non alimentaire
Adresse :	
Téléphone portable :	
Courriel :	

Votre adresse mail pourra être utilisée à des fins d'information par le Service Evénements et Vie Associative de la Ville de Chartres. Vous pourrez vous y opposer.

Information : 1 seul stand par exposant = 1 abri facile (tente blanche) de 3m x 3m

Réservation du matériel dans le stand :	<input type="checkbox"/> 1 Chaise <input type="checkbox"/> 2 Chaises	<input type="checkbox"/> 1 Table <input type="checkbox"/> 2 Tables	<input type="checkbox"/> Autres :
Besoin en électricité :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Si oui, <u>précisez la puissance</u> :
Descriptif de votre stand et des produits que vous allez mettre en vente :			

Stationnement



L'accès en véhicule sur la place des Epars sera autorisé le samedi uniquement avant 9h pour le montage, et après 18h pour le démontage pour 1 véhicule par exposant. En dehors de ces moments, le stationnement place des Epars ne sera pas autorisé. Il vous sera proposé de stationner sur la Butte des Charbonniers. Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre plaque d'immatriculation :

Règlementation

Afin de valider votre inscription, nous avons besoin des pièces afférentes à votre activité commerciale, soit :

- Extrait de KBIS de moins de 3 mois,
- Copie du registre de commerce ou des métiers,
- Copie de la carte nationale d'identité,
- Copie de la carte de commerçant non sédentaire,
- Pour les commerces de bouche : attestation de la formation à l'hygiène alimentaire + certificat médical de moins de 6 mois

J'ai bien pris connaissance de ces informations.

Pour votre information, les stands de vente d'objets et produits seront soumis au règlement de droit de place. Une tarification pour la fête de la Saint-André sera prochainement fixée.

Signature :

Mentions obligatoires

Règlementation Générale sur la Protection des Données

- Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Chartres.
- Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour la gestion du Salon du bien-être animal.
- Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 1an. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.
- L'accès à vos données personnelles est strictement limité au service événementiel, service Finances, Cabinet du Maire, Vie associative, Jeunesse et Sports, service communication de la Ville de Chartres et de Chartres métropole. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).
- Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, de limitation du traitement ou d'opposition de vos données. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ces droits en contactant les délégués à la protection des données personnelles, par mail à l'adresse dpo@agglo-ville.chartres.fr.
- La mise à jour des informations recueillies dans ce questionnaire peut se faire directement auprès du service compétent Service événementiel par mail à l'adresse suivante : evenementiel@agglo-ville.chartres.fr
- Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr)